

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-GERVAIS, LUNDI 7 JUIN 2010

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC)
G0R 3C0**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, M.R.C. DE BELLECHASSE, QC, tenue le lundi 7 juin 2010 au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil et à laquelle étaient présents :

*Madame Diane Bilodeau
Monsieur Denise Lapierre
Monsieur Daniel Nadeau*

*Monsieur Francis Lemieux
Madame Suzy Breton
Monsieur Jean-Marc Lemieux*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Nadeau, maire.

Est aussi présent, Monsieur Jérôme Fortier, directeur général & secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR UNE PRIÈRE

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. *Ouverture de l'assemblée par une prière*
2. *Lecture de l'ordre du jour et adoption*
3. *Adoption du procès-verbal*
4. *Comptes et adoption*
5. *Les communiqués*
6. *Questions de l'assemblée*
7. *Suivi Fermeture du Fossé rue du Repos*
8. *Demande pour fermeture d'un fossé 1^{er} rang Ouest*
9. *Suivi-Développement Lapierre et Dépôt des soumissions*
10. *Soumission publique pour l'Asphaltage d'une partie du Rang du Bras, rue du Repos et rue Tanguay*
11. *Soumission pour le marquage de chaussée*
12. *Modification de l'article #4 du Règlement d'emprunt #289-10*
13. *Refinancement du Règlement d'emprunt #154-89 et #227-00*
14. *Demande du Club de motoneige Bellechasse*
15. *Suivi Dossier Centre de la Petite Enfance*
16. *Suivi-Résidences, bâtiments et endroits dangereux*
17. *Recommandation Poste de secrétaire-réceptionniste*
18. *Opération Nez Rouge*
19. *Congrès Fédération Québécoise des Municipalités*
20. *Projet Élolien communautaire à Saint-Philémon*
21. *Stationnement au Foyer St-Gervais*
22. *Varia :-Corporation de développement de Saint-Gervais*
 - Bibliothèque municipale*
 - Déchetterie municipale*
 - Soccer*
 - Sentinelle Loisirs*
 - Entretien, Peinture, Trou 2^e rang Est*

-Limite de carte de crédit à 5000\$

23. Levée de l'assemblée

100601 IL EST PROPOSÉ PAR SUZY BRETON

APPUYÉ PAR FRANCIS LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le varia ouvert.

Adopté unanimement

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

100602 IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du 3 mai 2010.

Adopté unanimement

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

100603 IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les comptes du mois de mai tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise le directeur général à en faire le paiement :

Administration générale :	29 040.82\$
Sécurité publique:	6 659.95\$
Transport routier:	24 926.39\$
Hygiène du milieu:	15 075.14\$
Santé & Bien-être :	0\$
Aménagement et urbanisme :	448.57\$
Loisirs et culture:	14 248.13\$
Frais de financement :	27 719.06\$
Activités financières :	734.45\$

TOTAL : **118 852.51\$**

Adopté unanimement

5. COMMUNIQUÉS

5.1 Bibliothèque Faubourg de la Cadie
Objet : Procès-verbal du 7 avril 2010

5.2 *Gouvernement du Québec*
Objet : Accusé de réception résolution 100513

5.3 *Billy Forgues et Isabelle Guillemette*
Objet : Demande de dédommagement

100604

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais s'entende avec le propriétaire pour un dédommagement suite aux travaux.

Adopté unanimement

5.4 *Carrefour Jeunesse Emploi*
Objet : A.G.A. le 17 juin 2010

5.5 *Les Loisirs St-Gervais inc.*
Objet : Demande de Commandite Tournoi de Golf 2010

100605

IL EST PROPOSÉ PAR DENISE LAPIERRE

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais contribue pour un montant de 300.00\$ pour le 27^e Tournoi de Golf de St-Gervais qui se tiendra le 21 août prochain au Club de Golf Bellechasse à Saint-Damien.

Adopté unanimement

6. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'est posée.

7. SUIVI FERMETURE DU FOSSÉ RUE DU REPOS

Suite aux négociations avec l'agriculteur, une lettre sera adressée aux propriétaires riverains pour trouver un terrain d'entente.

8. DEMANDE POUR FERMETURE D'UN FOSSÉ 1^{ER} RANG OUEST

Suite à une demande d'un agriculteur pour la pose d'un ponceau pour accéder à son champs et ainsi par la suite de rouler sur l'accotement de la route pour y accéder. La Municipalité autorise la pose d'un ponceau mais n'autorise pas la circulation dans l'accotement de la route.

9. SUIVI-DÉVELOPPEMENT LAPIERRE ET DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Monsieur le maire fait un compte-rendu du projet du Développement Lapierre.

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées pour la réalisation d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial pour le Développement Lapierre;

ATTENDU QUE ces soumissions ont été ouvertes le 26 mai 2010 à 11h05 et les soumissionnaires suivants ont présenté une offre pour la réalisation des travaux (ces prix incluent les taxes):

1.	<i>La Cie Wilfrid Allen ltée</i>	<i>1 111 818.75\$</i>
2.	<i>Excavation Marcel Vézina inc.</i>	<i>1 241 668.46\$</i>
3.	<i>Les Excavations Lafontaine inc.</i>	<i>1 273 606.44\$</i>
4.	<i>Déneigement Terrassement Rive-Sud inc.</i>	<i>1 276 853.29\$</i>
5.	<i>Excavation Gérard Pouliot inc.</i>	<i>1 282 260.00\$</i>
6.	<i>Les Constructions de l'Amiante inc.</i>	<i>1 283 556.20\$</i>

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont conformes à l'exception d'une erreur de calcul de la soumission de « Les Excavations Lafontaine inc. » qui ne change en rien à celle de « La Cie Wilfrid Allen ltée »;

ATTENDU QU'après vérification par la Firme GENIVAR, celle-ci recommande de retenir la plus basse soumission, soit celle de « La Cie Wilfrid Allen ltée ».

EN CONSÉQUENCE,

100606 IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais accepte la soumission de « La Cie Wilfrid Allen ltée » au montant de 1 111 818.75\$ taxes incluses et s'engage à la signature éventuelle d'un contrat.

Adopté unanimement

10. SOUMISSION PUBLIQUE POUR L'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DU RANG DU BRAS, RUE DU REPOS ET RUE TANGUAY

100607 IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS LEMIEUX

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE le Directeur général lance un Appel d'offres publiques pour la pulvérisation, le rechargement et l'asphaltage d'une partie du rang du Bras ainsi que l'asphaltage d'une partie de la rue du Repos et de la rue Tanguay. L'ouverture des soumissions se fera le 30 juin 2010 à 14h00.

Adopté unanimement

11. SOUMISSION POUR LE MAROUAGE DE CHAUSSÉE

ATTENDU QUE la M.R.C. de Bellechasse a procédé à l'ouverture des soumissions pour le marquage de chaussée le mardi 18 mai 2010, à 11h01;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont les suivants :

- | | | |
|----|--|----------------------------------|
| 1. | <i>Ligne Plus M.L.</i> | <i>0.155\$ du mètre linéaire</i> |
| 2. | <i>Dura-Lignes inc.</i> | <i>0.168\$ du mètre linéaire</i> |
| 3. | <i>Signalisation Girard
(non-conforme)</i> | <i>0.34\$ du mètre linéaire</i> |

EN CONSÉQUENCE,

100608

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais retienne la plus basse soumission conforme, soit « Ligne Plus M.L. » au prix de 0.155\$ du mètre linéaire pour l'ensemble des rangs et routes.

Adopté unanimement

12. MODIFICATION DE L'ARTICLE #4 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #289-10

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais a adopté le Règlement #289-10 le 22 mars 2010;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée à l'Article #4 au deuxième paragraphe « Paiement de l'emprunt »;

ATTENDU QUE l'enlèvement du 2^e paragraphe ne change en rien la tenue du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

100609

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR DIANE LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE le deuxième paragraphe de l'Article #4 du Règlement #289-10 suivant : « Cependant plutôt que d'imposer la taxe spéciale prévue au paragraphe précédent, le conseil municipal pourra, conformément à l'article 1072 du Code municipal, affecter annuellement une portion des revenus généraux de la municipalité pour assumer le remboursement de l'emprunt » soit retiré du Règlement #289-10.

Adopté unanimement

13. REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #154-89 ET #277-00

100610

IL EST PROPOSÉ PAR SUZY BRETON

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 461 800\$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 154-89 et 277-00, au prix de 98.669, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

84 600\$	2.00%	15 juin 2011
88 400\$	2.50%	15 juin 2012
92 200\$	3.05%	15 juin 2013
96 200\$	3.50%	15 juin 2014
100 400\$	3.75%	15 juin 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

Adopté unanimement

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint-Gervais souhaite emprunter par billet un montant total de 461 800\$;

<i>Règlement Numéro</i>	<i>Pour un montant de \$</i>
<i>#154-89</i>	<i>299 000\$</i>
<i>#227-00</i>	<i>162 800\$</i>

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

100611

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 461 800\$ prévu aux présents règlements d'emprunt numéros 154-89 et 227-00 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 15 juin 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011 : 84 600\$
2012 : 88 400\$
2013 : 92 200\$
2014 : 96 200\$
2015 : 100 400\$

Adopté unanimement

14. DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE BELLECHASSE

Le Club de motoneige Bellechasse s'adresse à la municipalité de Saint-Gervais pour que celle-ci desserve avec le traîneau d'évacuation municipale la communauté motoneigiste lors d'urgence dans les sentiers ou hors de ceux-ci. Il demande également de desservir pour tout autre type d'urgence, tels accidents de ferme, d'automobile, de quad, de chasse, de coupe de bois, etc... La Municipalité est en accord avec le principe mais après avoir discuté des accommodements avec le Club et avec un protocole d'entente bien établi avec CAUCA.

15. SUIVI DOSSIER CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire fait un suivi du Projet de Centre de la Petite Enfance à Saint-Gervais.

16. SUIVI-RÉSIDENCES, BÂTIMENTS ET ENDROITS DANGEREUX

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que les personnes concernées ont été rencontrées et que des mesures seront prises pour diminuer et enlever les risques. Le maire s'engage à suivre les démarches entreprises par ces citoyens.

17. RECOMMANDATION POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais a procédé à l'Appel de candidature pour un poste de Secrétaire-réceptionniste;

ATTENDU QU'un Comité a procédé à la sélection d'une candidate et la recommande aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

100612

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

APPUYÉ PAR FRANCIS LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais procède l'engagement de Maryline Godbout au poste de secrétaire-réceptionniste à raison de 32.5 heures par semaine à temps plein selon la convention salariale actuelle.

Adopté unanimement

18. OPÉRATION NEZ ROUGE

Monsieur le maire nous fait un résumé qu'un comité Opération Nez Rouge sera relancé dans Bellechasse en 2010. Des organismes sont recherchés comme partenaires d'Opération Nez Rouge.

19. CONGRÈS FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

100613

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR SUZY BRETON

ET RÉSOLU QUE Monsieur Gilles Nadeau participe au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités du 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochain au Centre des Congrès de Québec. Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adopté unanimement

20. PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE À SAINT-PHILÉMON

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Bellechasse, par sa résolution numéro CM-128-10, adoptée à la séance du conseil des maires tenue le 19 mai 2010, a exprimé son intention de participer avec la Municipalité de Saint-Philémon à la mise en œuvre d'une entreprise vouée à l'exploitation d'un parc éolien de moins de 25 MW, avec un partenaire privé;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. peut exercer une telle compétence, conformément aux articles 111 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité juge d'intérêt que la M.R.C. puisse définir plus précisément ce projet communautaire avec le partenaire privé impliqué, de manière à ce que les enjeux de ce projet puissent être soumis, pour discussion, à l'ensemble des municipalités locales de la M.R.C.;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. partage, de par le libellé de sa résolution CM-128-10, le point de vue à l'effet que toute municipalité locale peut exercer son droit de retrait de cette compétence qu'entend exercer la M.R.C. et ce, d'ici à ce que des engagements financiers formels soient contractés par la M.R.C. en regard de cette entreprise vouée à l'exploitation d'un parc éolien, lesdits engagements financiers devant être soumis à chaque municipalité locale au préalable, de manière à accorder un temps raisonnable à toute municipalité pour exercer ou non son droit de retrait de cette compétence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à ce stade-ci de l'élaboration du projet, d'accepter que la M.R.C. de Bellechasse puisse mettre en œuvre cette compétence;

EN CONSÉQUENCE,

100614

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR DIANE BILODEAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais accepte que la M.R.C. de Bellechasse puisse exploiter, conformément à son intention exprimée par la

résolution CM-128-10, une entreprise vouée à l'exploitation d'un parc éolien de moins de 25 MW situé dans la Municipalité de Saint-Philémon;

QUE la municipalité se réserve le droit d'exercer son droit de retrait à l'égard de cette compétence exercée par la M.R.C., étant bien entendu que la M.R.C. devra énoncer clairement à chacune des municipalités locales, les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de cette compétence particulière en vertu d'un règlement de la M.R.C. adopté conformément à l'article 188.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté unanimement

21. STATIONNEMENT AU FOYER DE ST-GERVAIS

Madame Denise Lapière informe les membres du conseil des problèmes de stationnements au Foyer St-Gervais. Les membres du conseil sont conscients des problèmes de stationnement et suggèrent de ne stationner que d'un seul côté de la rue pour ainsi laisser le passage aux camions et véhicules incendie.

22. VARIA

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-GERVAIS

Monsieur le Maire soulève la question suivante : Est-ce que la corporation a besoin réellement d'une charte?

Les membres du conseil décident d'attendre que le développement Lapière soit construit, pour ainsi permettre un éventuel incitatif par le biais de la Corporation.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Un membre du conseil soulève des problèmes de retour de livre à la bibliothèque. Il semble y avoir un problème au niveau informatique.

DÉCHETTERIE MUNICIPALE

Monsieur Daniel Nadeau demande d'améliorer le site de la déchetterie.

SOCCER

100615

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR DENISE LAPIERRE

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Gervais fasse l'achat de 2 buts de soccer pour permettre aux jeunes de Saint-Gervais de pratiquer ce sport.

Adopté unanimement

SENTINELLE DES LOISIRS

Les Loisirs St-Gervais ont demandé une sentinelle, le Directeur général a fait la commande mais elle n'est toujours pas posée, à vérifier auprès de l'électricien.

ENTRETIEN, PEINTURE, TROU 2^e RANG

Quatre chemin du 2^e rang, lumière de rue de brûle, trou dans le chemin dans le 2^e rang Est.

LIMITE CARTE DE CRÉDIT

100616

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

APPUYÉ PAR FRANCIS LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la limite de la carte de crédit de la municipalité de Saint-Gervais soit augmenté à 5 000.00\$.

Adopté unanimement

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Jérôme Fortier, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité. J'ai signé à Saint-Gervais, ce lundi 7 juin 2010.

*Jérôme Fortier
Directeur général
& Secrétaire-trésorier*

23. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

100617

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL NADEAU

APPUYÉ PAR JEAN-MARC LEMIEUX

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 22H22.

Adopté unanimement

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Gilles Nadeau, maire

*Jérôme Fortier, directeur général
& secrétaire-trésorier*